



DÉCISION N° 006 /D/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC DU 30 JUIN 2025
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSÉE APRÈS AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINEPAT/PSRDREN/
CSPM/2025 DU 17 AVRIL 2025 POUR LA COUVERTURE MÉDICALE DU
PERSONNEL DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME SPÉCIAL DE
RECONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'EXTRÊME-
NORD (PSRDREN), EN PROCÉDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : CAS PSRDREN 2025

LE COORDONNATEUR DU PSRDREN

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu la Lettre Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2019 /002 du 04- janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'arrêté n°108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'arrêté N°0419/A/MINMAP du 13 décembre 2022 portant création de la Commission Spéciale

de Passation des Marchés aupres du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;

- Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°06/AONO/MINEPAT/PSRDREN/CSPM/2025 du 17 avril 2025 pour couverture médicale du personnel de l'Unité de Coordination du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord, en procédure d'urgence ;
- Vu le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières reçues ;
- Vu le Procès-verbal de la 68^{ème} session de la Commission Spéciale de Passation des Marchés au près du PSRDREN en date du 25 juin 2025.

DÉCIDE :

Article 1er : L'entreprises ci-après désignée, est déclarée attributaire des Lettres Commandes relative à l'Avis d'Appel d'Offres susvisé :

N°	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DÉLAI (EN MOIS)
1	ASSURANCES GÉNÉRALES DU CAMEROUN S.A.	43 197 979	Douze (12)

Article 2 : la présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée. /-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP ;
- CSPM/PSRDREN ;
- Chronos/Archives

